



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2023, le règlement #694 modifiant le Règlement de zonage #427 – Confirmer l'affectation hébergement et restauration.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 10 mai 2023 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #694.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 10 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 mai 2023.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier